

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

SIVOM DE LA PIEVE DE SAMPIERO

CONSEIL SYNDICAL
DU 10 JUN 2020 A 18H30

Convocation du 03/06/2019

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Étaient présents :

Délégués de la commune de Bastelica : Jean-Baptiste GIFFON, Dominique Anna OTTAVI, Marien USCIATI

Délégués de la commune de Cauro : Antoine ANTONA, Paul BERNARDI, Pascal LECCIA

Délégués de la commune d'Eccica-Suarella : Jean-François BARTOLOMEI, André FLORI, Vincent ROSSI

L'an deux mil vingt, le dix juin à dix huit heures trente, le conseil syndical du SIVOM de la Piève de Sampiero s'est réuni à la Mairie de Cauro, après convocation légale, sous la présidence du Président sortant Monsieur Pascal LECCIA.

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Délibération n° 002-001-2020 : Election du Président

Le Président sortant, Monsieur Pascal LECCIA, fait l'appel des élus. Puis le doyen d'âge, Monsieur Paul BERNARDI, préside la séance d'élection du Président.

L'élection du Président a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les 2 premiers tours et à la majorité relative pour le 3^{ème} tour. A la demande de l'ensemble des élus du Conseil syndical, le vote aura lieu à main levée.

1^{er} tour

Monsieur Pascal LECCIA se déclare candidat à la Présidence.

Résultats : 6 pour – 3 abstentions

Monsieur Pascal LECCIA est déclaré élu Président.

Le Président installé, il préside la suite de la séance.

Délibération affichée en Mairie le :

Télétransmis au contrôle de légalité sous le n° :

Accusé de Réception reçu le :

Le Président, Pascal LECCIA

